

## **Compte rendu de la séance du 21 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars  
20 heures 30

le conseil municipal d'Estang, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christophe RANDE, Maire, sur convocation du 15 mars 2024

Etaient présents :Monsieur Christophe RANDE, Monsieur Joseph TORRENT, Monsieur Joel LABURTHE, Monsieur Christophe LENCAUCHEZ, Madame Audrey TORRENT, Monsieur Leny MAYORAL, Monsieur Regis BENVENUTO, Monsieur Patrick DUBOS, Monsieur Philippe CESAR, Madame Michèle DOREY, Madame Muriel ARRIVETS LAFFARGUE

Excusés représentés : Monsieur Alain Dupuy (par C. Rande) , Madame Véronique Bourgeois-Randé (par R. Benvenuto), Monsieur Gilles Bibé (par M. Dorey)

Secrétaire(s) de la séance:

Christophe LENCAUCHEZ

### **Ordre du jour:**

#### **ORDRE DU JOUR**

1 - COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

2 - MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT A L'ANCIENNE DECHARGE DE BICHAC EN VUE DE LA REALISATION D'UNE PLATEFORME DE TRAITEMENT DES PEAUX ET VISCERES D'ANIMAUX SAUVAGES (SANGLIERS CHEVREUILS)

3 - CONSTRUCTION DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : ADOPTION DU PROJET - ESTIMATION PROVISoire - CONSULTATION DES ENTREPRISES - PLANNING DE REALISATION

4 - ADHESION AU POLE SANTE : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU GERS

5 - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 2 MARS - PREPARATION BUDGETAIRE- PRIORISATION DES INVESTISSEMENTS

6 - QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION : ACCREDITATION DU LIEUTENANT DE LOUVETERIE POUR PROCEDER A LA REGULATION A TIR DES PIGEONS RAMIERS

## **Délibérations du conseil:**

### **1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE ( DE 2024 013)**

Le compte-rendu de la séance précédente est porté aux voix .

Le compte-rendu est adopté par 14 voix.

### **2 - MISE A DISPOSITION D'UN EMLACEMENT A L'ANCIENNE DECHARGE DE BICHAC EN VUE DE LA REALISATION D'UNE PLATEFORME DE TRAITEMENT DES PEAUX ET VISCERES D'ANIMAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun que la Commune mette à disposition de la Société de Chasse d'Estang un emplacement, situé dans l'enceinte de l'ancienne décharge de Bichac , afin d'envisager la construction d'une plateforme de traitement des peaux et viscères d'animaux sauvages tels que sangliers et chevreuils.

Il suggère que la construction de cette plate-forme soit mutualisée entre les différents partenaires (Commune (s) , Société de Chasse, Fédération de Chasse , recherche d'autres financeurs potentiels.

### **3 - MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES - ORGANISMES DE CONTROLE - PROCEDURE MAPA - POINT DE SITUATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement du projet de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles.

Il précise qu'une étude de sols complémentaire est demandée à OPTISOL

Il précise que le permis de construire a été accordé le 12/03/2024 et que les bureaux de contrôle ont été consultés pour 3 missions obligatoires (contrôle technique, attestation handicapés, mission SPS) .

Après examen des offres la SOCOTEC est retenue pour un montant total de 6250 € comprenant le contrôle technique : 3000 , l'attestation handicapés , 300 €, la missions SPS de coordination sécurité protection chantier : 2950 €. (DE 2024 014)

L'architecte a remis le Cahier des Clauses Techniques Particulières pouvant servir de base de consultation des entreprises ainsi qu'un estimatif provisoire hors taxes de 204000 €, lot gros-oeuvre non compris .

L'offre sera publiée sur la plateforme numérique du site des marchés publics dans le cadre d'un MAPA (marché à procédure adaptée) .

Michèle DOREY demande de rechercher une solution juridique, par voie de convention , permettant de s'assurer que les assistantes maternelles s'engagent à attendre la fin de la construction.

Le Conseil Municipal prévoit de demander à l'association "Le Guépier sème sa graine" de libérer l'espace situé en pointe de l'ancien tennis.

#### **4 - ADHESION AU POLE BIEN VIVRE AU TRAVAIL**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle.

Désormais, le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie).

Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention.

Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler son adhésion au pôle Bien Vivre au Travail, d'adopter les termes de la convention proposée et d'autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers en date du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation des tarifs des services conventionnels du CDG et notamment ceux du pôle Bien Vivre au Travail,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, décide, par 14 voix favorables :

- de renouveler l'adhésion de la commune au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion
- d'adopter les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des différentes missions réalisées par le pôle.
- d'autoriser M. le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

#### **5 - PREPARATION BUDGETAIRE**

##### **CHOIX DES INVESTISSEMENTS**

Les investissements de 2024 ainsi que les projets de 2023 non encore réalisés ont été listés en commission finances du 2 mars et sont présentés en tant que propositions au Conseil Municipal afin d'établir une priorisation .

Les investissements sont adoptés par ordre de priorité suivante :

Projets de 2023 réalisés réglés sur 2024 à intégrer au budget

Poubelles 4788 € 10 Lieux

Feux électriques zone 30 km/h 37 452 €

Toiture appartement immeuble coiffeuse 8201 €

Projets commencés en 2023 et qui se poursuivent sur 2024

Clôture des travaux WC de la salle des fêtes et Anciens Ateliers 47 615 €

Les subventions demandées pour les travaux de wc et d'accessibilité salle des fêtes débutés en 2023 d'un montant de 65 776,26 € seront inscrites en recettes

Plantation peupleraie 12 894 €

Participations pour lesquelles la commune s'est engagée sur plusieurs années :

Centre secours des pompiers 2910 €

Projets 2024

Maison des Assistantes Maternelles

195 000 € de travaux en bâtiment (+ aménagements extérieurs, frais d'architecte 10%, sécurité, assurances, ...) pour un montant total de 246 000

€ subventionné à 80 % (60 % CAF acquis 20% DETR Etat + MSA attendus)

Columbarium (devis signé depuis des mois) 7 800 €

Goudron ville haute si budget pas en fonctionnement (grande rue devant chez Gérard Randé)  
Commandé

Nettoyage butte médiévale 1710 €

Arbres boulangerie (pergola) et école 5000 €

2 tableaux Ecole 1500 €

Arènes (urgence Porte et talanquère 4500 € + Peinture) voir devis toiture face Nord 7800 €

Réparation du mur du Cimetière 14000 € + 1000€ coupe de l'acacia et racines

Installation de 2 prises électriques enterrées devant les arènes 14000 € + 1000 € tranchée  
Buros

Tranche 2 des LED 34 000 € sera inscrite en budget de fonctionnement

Travaux de sécurisation de la traversée du village 10 000 € de Maitrise d'Ouvrage payés,  
78000 € (sans les luminaires et busage des 3 entrées du village en tranche 2) voir DETR en  
attente + 10% ou 20% département

Goudronnage de la Fontaine Sainte Devis de 28 800 € (devis de septembre 2023 à  
réactualiser)

et Place Roger Bon + Bout de rue Jo Rémond après l'enfouissement des lignes) environ  
20000 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Régulation à tir des pigeons ramiers**

M. Christophe Destruhaut, lieutenant de louveterie est chargé, par arrêté préfectoral , de procéder à la régulation à tir des pigeons ramiers ayant occasionné des dégâts.

Un courrier émanant de la victime des dégâts doit lui être adressé avant mise en oeuvre de l'intervention administrative de régulation . Son accréditation est valable du 30 mars au 30 juin 2024

### **Tri sélectif**

Le SICTOM signale un problème de tri , Place du Pesqué. Un courrier sera adressé aux gérants du commerce Delicatessen pour qu'ils rentrent leur conteneurs afin d'éviter que des personnes ne viennent souiller leur contenu.

Compostage : livraison semaine prochaine des composteurs par le SICTOM

La Pétanque va perdre son terrain d'entrainement et demande de faire un boulodrome couvert de photovoltaïque sur le parking de l'Eglise, financé totalement par un prestataire .

L'association se renseigne sur la faisabilité du projet.

Philippe César présente le budget du Bassin de la Midour-Douze

La séance est levée à 23 h 30.